

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Arrêté du 12 juillet 2026
portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTE2619098A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure est décernée, à titre posthume, à la personne dont le nom suit :

A l'échelon or

M. Gerfaud-Valentin (Baptiste), sergent de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 juillet 2026.

Laurent NUÑEZ